

RCO03		Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers		
Objectif Spécifique	OS1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs		
Type d'action	IF2	Encourager l'autocréation et le développement de TPE		
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)	Valeur cible programme 2024	Valeur cible programme 2029
		9.843.348,54	24	122
Type d'indicateur	Réalisation			
Unité de mesure	Entreprises			
Est un sous-indicateur	Oui			
Interdépendance avec un autre indicateur	RCO01			
Définition	<p>Nombre d'entreprises recevant un soutien sous forme de prêts, de bonification d'intérêts, de garantie de crédit, de capital-risque ou d'un autre instrument financier.</p> <p>Les instruments financiers comprennent, dans ce contexte, les quasi-fonds propres, les fonds propres, les garanties et les prêts tels que définis dans le règlement UE 2018/1046, art. 2 :</p> <p>(52) "investissement en quasi-fonds propres" : un type de financement qui se situe entre les fonds propres et la dette, présentant un risque plus élevé que la dette senior et un risque plus faible que les fonds propres ordinaires et qui peut être structuré comme une dette, généralement non garantie et subordonnée et, dans certains cas, convertible en fonds propres, ou en fonds propres privilégiés ;</p> <p>(25) "prise de participation" : l'apport de capitaux à une société, investi directement ou indirectement en échange de la propriété totale ou partielle de cette société, et dans le cadre duquel l'investisseur peut assumer un certain contrôle de gestion de la société et peut partager les bénéfices de la société ;</p> <p>(34) "garantie" : un engagement écrit d'assumer la responsabilité de tout ou partie de la dette ou de l'obligation d'un tiers ou de la bonne exécution par ce tiers de ses obligations si un événement se produit qui déclenche cette garantie, tel qu'un défaut de paiement d'un prêt ;</p> <p>(40) "prêt" : un accord qui oblige le prêteur à mettre à la disposition de l'emprunteur une somme d'argent convenue pour une période convenue et en vertu duquel l'emprunteur est tenu de rembourser cette somme dans le délai convenue ;</p> <p>Pour la définition d'une entreprise, voir RCO01.</p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2024</u>: estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au 31/12/2024</p> <p><u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: calcul du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</p>			
Points d'attention	<p>- <b>Temporalité de mesure des résultats:</b></p> <p>* <b>Pour les garanties et les prêts</b> : l'entreprise est à inclure dans les résultats à partir du premier paiement de la banque au bénéficiaire final du prêt sous-jacent.</p> <p>* <b>Pour le capital-risque</b> : l'entreprise est à inclure dans les résultats à partir du premier investissement de l'organisme de soutien dans le bénéficiaire final.</p> <p>- Une entreprise ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle reçoit plusieurs fois du soutien.</p> <p>- Attention: cet indicateur alimente l'indicateur RCO01. Les résultats de cet indicateur doivent donc aussi être inclus dans le rapportage de l'indicateur RCO01.</p>			

<p><b>Justification des résultats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une spreadsheet, reprenant les données: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le nom de l'entreprise</li> <li>&gt; le numéro de l'entreprise</li> <li>&gt; la forme légale de l'entreprise</li> <li>&gt; le date de début de l'entreprise</li> <li>&gt; la classification de l'entreprise (micro, petite, moyenne, grande) au début du soutien</li> <li>&gt; description succincte du soutien</li> <li>&gt; pour les garanties et les prêts: la date du premier paiement de la banque au bénéficiaire final du prêt sous-jacent</li> <li>&gt; pour le capital-risque: la date du premier investissement de l'organisme de soutien dans le bénéficiaire final</li> </ul> </li> <li>- Un document officiel, signé par toutes les parties impliquées, justifiant le soutien</li> </ul> <p><u>Classification des entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Micro entreprise</b> (&lt;= 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ;</li> <li>- <b>Petite entreprise</b> (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel &gt; 2 millions d'euros - ≤ 10 millions EUR ou bilan &gt; 2 millions EUR - ≤ 10 millions EUR) ;</li> <li>- <b>Moyenne entreprise</b> (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel &gt; 10 millions d'euros - ≤ 50 millions d'euros ou bilan &gt; 10 millions d'euros - ≤ 43 millions d'euros) ;</li> <li>- <b>Grande entreprise</b> (&gt;250 employés et chiffre d'affaires &gt; 50 million d'euros ou bilan &gt; 43 millions d'euros).</li> </ul> <p>Si l'un des 2 seuils (employés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3)</p> <p>La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande.</p>
<p><b>Source de collecte de données</b></p>	<p>Porteur de projet</p>
<p><b>Fréquence de collecte de données</b></p>	<p>Semestriellement, à partir du premier soutien</p>